



La filière agricole recrute

Retrouvez nous au SIVAL
Les 17-18-19 janvier 2017

Espace Emploi AREFA - APECITA

- Job dating
- Offres d'emploi
- Accueil et orientation candidats
- Ateliers emploi
- Tables rondes

Contact AREFA:
Isabelle TRAINÉAU
itraineau@agripl.fr
02 41 96 76 88
06 80 31 96 62

Contact APECITA:
Géraldine LEBRETON
glebreton@apecita.com
02 41 16 37 87
06 07 79 79 20

La filière agricole recrute

Quand le marché de l'emploi en France est extrêmement tendu, le secteur agricole compte, lui, parmi les plus importants employeurs nationaux (plus de 1 200 000 emplois en 2014¹).

En Pays de la Loire, l'agriculture est un secteur dynamique, fortement créateur d'emplois et offrant des perspectives d'évolution prometteuses.

La production agricole des Pays de la Loire est caractérisée par une présence importante de l'élevage et de la culture fourragère qui lui est associée. On trouve également des productions végétales très diversifiées (arboriculture, cultures légumières, horticulture-pépinières, viticulture).

L'emploi agricole représente 4 % des emplois de la région (la moyenne nationale est de 2,6 %). **Les Pays de la Loire sont la 2^{ème} région employant de la main d'œuvre salariée agricole avec 96 800 salariés². La moitié des salariés et des ETP (Equivalent Temps plein) relèvent du secteur des cultures spécialisées. De même, les services à l'agriculture (emplois en coopératives, en négoce, en jardinerie, ..) représentent une part importante de l'emploi régionale - environ 50 000 dont la moitié en CDI.**

Aujourd'hui, l'agriculture en Pays de la Loire c'est :

- 25 500 exploitations agricoles
- 38 000 chefs d'exploitation et co exploitants
- 96 797 salariés en production agricole dont :
 - o 26 241 salariés permanents³
 - o 32 538 salariés saisonniers⁴
 - o 13 949 salariés en contrat à durée déterminée supérieur à 4 mois⁵

Sans oublier les 50 000 emplois des services gravitant autour de la production agricole.

¹ Source : Mutualité Sociale Agricole, 2014, emploi dans la production agricole (dont exploitations, entreprises de travaux agricoles et entreprises de jardins et d'espaces verts)

² Source : CRPE-AREFA : Observatoire de l'Emploi Salarié en Production Agricole

³ Salariés permanents : durée du contrat > 270 jours

⁴ Salariés saisonniers : durée du contrat < 30 jours

⁵ Salariés CDD longue durée : durée du contrat entre 120 à 270 jours

Les métiers en tension en végétal spécialisé

➤ En viticulture :

Il est difficile de pourvoir les postes d'**agent viticole polyvalent / tractoriste**, même si il y a de plus en plus de candidats, généralement des adultes en reconversion. Les viticulteurs réquisitionnés de plus en plus sur leurs exploitations pour des tâches, comme la gestion de l'entreprise ou la commercialisation des vins, recherchent des salariés sachant travailler la vigne (taille, palissage...) et, conduire et utiliser du matériel de plus en plus complexe (tracteurs-enjambeurs, machines à vendanger...). Des personnes opérationnelles : autonomes et compétentes. Ceci est d'autant plus vrai que les exploitations sont petites et pour elles, la gestion des ressources humaines n'est pas anticipée.

En Pays de la Loire, sur les zones de production Muscadet et Anjou-Saumur, l'*Étude prospective sur les besoins en emploi et en compétences* indique que les besoins annuels (renouvellement des actifs, création d'emplois...), d'ici l'horizon 2020, seront de **230 salariés permanents**, par an, en viticulture, pour des postes d'agents viticole polyvalents vigne et chai, et pour moitié de ces besoins, ce seront de « nouveaux besoins » en salariés, c'est-à-dire concernant des jeunes issus de formation qui arrivent sur le marché de l'emploi ou des reconversion de salariés vers l'agriculture.

***RDV à la table ronde « la filière viticulture à la recherche de compétences »
Jeudi 19 janvier à 11h sur le stand emploi/formation***

➤ En maraîchage et cultures fruitières :

La crise conjoncturelle des filières fruits et légumes, s'est traduite, au niveau national, depuis 10 ans, par une baisse notable du nombre de salariés employés, surtout entre 2002 et 2008, et une baisse légère en nombre d'heures travaillées. On constate néanmoins que, depuis 2010, **les heures travaillées en CDI ont progressé**, contrairement à celles en CDD. Aujourd'hui, les exploitants ont besoin d'**agents de cultures légumières ou fruitières qualifiés**, des salariés qu'ils ont du mal à trouver dans le vivier des jeunes diplômés pour qui, ces filières sont peu attractives.

En région Pays de la Loire, une des régions qui embauchent le plus de salariés en arboriculture et maraîchage, l'*Étude prospective sur les besoins en emploi et en compétences* indique que les besoins annuels (renouvellement des actifs, créations d'emploi...), d'ici l'horizon 2020, seront de **300 salariés permanents**, en maraîchage et **130 salariés permanents** en arboriculture. Ces besoins concernent essentiellement des postes d'agents **qualifiés** et pour moitié, des « nouveaux besoins ».

- RDV aux tables rondes***
- ***« la filière maraîchage à la recherche de compétences »
Mercredi 18 janvier à 11h sur le stand emploi/formation***
 - ***« la filière arboriculture à la recherche de compétences »
Mercredi 18 janvier à 14h30 sur le stand emploi/formation***

La Bourse de l'emploi, de l'ANEFA et de l'APECITA

- **La Bourse de l'emploi de l'ANEFA** un service spécialisé de l'ANEFA qui met en relation les candidats, qui recherchent un emploi en production agricole et les employeurs, qui recrutent leurs salariés.

Le site 100% dédié à l'Emploi en production Agricole en France : www.anefa-emploi.org

Leader de l'emploi en production agricole

La Bourse de l'emploi de l'ANEFA diffuse chaque année près de **7 000 offres** d'emploi.

C'est un service de proximité, relayé dans plus de **50 points d'accueil** en département ou en région, qui assure les mises en relation entre candidats et employeurs.

Une Bourse de l'emploi connectée

Sur le site de la Bourse de l'emploi, www.anefa-emploi.org :

- les **employeurs** déposent leurs offres d'emploi et accèdent aux demandes d'emploi et CV des candidats (plus de **13 000 demandes** / an).
- les **candidats** consultent les offres d'emploi (CDI, CDD, contrat professionnel et contrat d'apprentissage) et saisissent leurs cv en ligne.

La Bourse de l'emploi bénéficie d'un trafic en hausse constante et est accessible sur la page Facebook de l'ANEFA « Emploi et métiers en agriculture – ANEFA ».

En Pays de la Loire

- Une bourse de l'emploi dans chaque département
- 700 offres d'emploi et 1900 demandes d'emploi publiées dans la région en 2015
- Au 1^{er} octobre 2016 : 146 postes sont à pourvoir et 1100 demandes sont enregistrées sur la Bourse de l'emploi régionale.
- 36 % des offres en CDI temps plein et 43 % en CDD à temps plein
- En 2015, les offres concernent principalement l'élevage (39%), les productions végétales spécialisées (29%) et la polyculture-élevage (21 %).

- **La Bourse de l'emploi de l'APECITA** est un service spécialisé qui met en relation les candidats, qui recherchent un emploi dans les services à l'agriculture et les employeurs, qui recrutent leurs salariés.

Le site 100% dédié à l'Emploi dans les services Agricoles en France : www.apecita.com

Leader de l'emploi dans les services à l'agriculture

L'APECITA diffuse chaque année près de **14 000 offres** d'emploi.

C'est un service de proximité, relayé par 14 bureaux en région, qui assure les mises en relation entre candidats et employeurs.

Une Bourse de l'emploi connectée

Sur le site de l'APECITA, www.apecita.com :

- les **employeurs** déposent leurs offres d'emploi et accèdent aux demandes d'emploi et CV des candidats (plus de **20 000 demandes** / an).
- les **candidats** consultent les offres d'emploi (CDI, CDD, contrat professionnel et contrat d'apprentissage) et saisissent leurs cv en ligne.

Ce site bénéficie d'un trafic élevé (200000 connexions/mois) et est accessible sur la page Facebook , le compte Twitter de l'APECITA.

En Pays de la Loire

- Une présence départementale
- 1400 offres d'emploi et 1400 demandes d'emploi publiées dans la région en 2015
- 72 % des offres en CDI temps plein
- En 2015, les offres concernent principalement l'Agrofourniture (25%), les productions végétales spécialisées (18%) et la grandes cultures-productions animales (18 %).

RDV à l'espace emploi formation pour

- ***Le job dating : 4^{ème} édition ! Mercredi 18 janvier et jeudi 19 janvier***
- ***Les ateliers emploi : mercredi 18 janvier à 13h et 16h et jeudi 19 janvier à 13h et 15h***
Pendant ½ heure, revoir les bases des techniques de recherche d'emploi et comment booster sa recherche
- ***Les rendez-vous individuels avec nos conseillers emploi/formation durant les 3 jours du SIVAL***

Un secteur agricole ouvert et accessible

Dans la région, la forte présence de la viticulture et de cultures spécialisées comme le maraîchage et l'arboriculture génère d'importants besoins en main d'œuvre saisonnière. « *Les jobs saisonniers et les CDD proposés sur la Bourse de l'Emploi peuvent être alors, une opportunité formidable de découvrir le secteur agricole. Avec ensuite, l'envie de se former et de se qualifier pour un emploi permanent* » explique Dominique BOUHIER, Secrétaire général de l'AREFA Pays de la Loire⁶.

En Pays de la Loire, le dispositif de formation en agriculture, initiale (scolaire ou apprentissage) ou continue, est globalement satisfaisant tant sur les différents niveaux de formation proposés que sur la localisation géographique, **Que l'on soit jeunes collégiens ou lycéens, demandeurs d'emploi, adultes en reconversion,... les possibilités de formation agricole existent en région.**

En Pays de la Loire

- la formation et les diplômes de l'enseignement agricole: <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le-Savoir-Vert-pour-tout-savoir> ; <http://www.agrororientation.com/>
- Les formations professionnelle continues: <http://www.orientation-paysdelaloire.fr/formation/Les-catalogues-de-formation/Onglets/L-offre-Region>,

L'enseignement agricole relève du **Ministère de l'agriculture**, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il propose des parcours de formation correspondant à tous les niveaux de qualifications, de la classe de **4ème de l'enseignement agricole jusqu'au doctorat** en passant par les CAPA - Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole, Baccalauréats, BTS – Brevet(s) de Technicien Supérieur Agricole, licences professionnelles, masters ou diplômes d'ingénieur, de paysagistes, docteurs vétérinaires...

Ces parcours peuvent être suivis en **formation** :

- **scolaire** : dans les lycées agricoles répartis sur tout le territoire.
- **par apprentissage** : dans les centres de formation pour l'apprentissage agricole et à destination des jeunes de 16 ans à moins de 26 ans (25 ans révolus) qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) .
- **continue** : dans les centres de formation professionnelle, pour améliorer son niveau de qualification et acquérir une qualification professionnelle reconnue, une spécialisation ou un perfectionnement.
- **ouverte et à distance** : pour répondre aux projets de formation et de promotion sociale des jeunes et adultes isolés ou indisponibles pour suivre une formation à temps plein.

⁶ Dominique Bouhier est également secrétaire général de l'AVEFA Vendée et salarié pépiniériste à Velluire

Des perspectives prometteuses

Secteur agricole méconnu par une population de plus en plus « urbaine », souvent porteur d'une image de métiers difficiles, peu valorisant et sous-payés, les métiers de l'agriculture méritent d'être mieux connus et reconnus : nombreux, diversifiés tant au niveau de la qualification demandée que de la filière concernée (arboriculture, viticulture, bovin lait, agro équipement, etc...). La pratique des métiers de l'agriculture nécessite des niveaux de formation très larges allant du CAPA au diplôme d'ingénieur. Le taux d'embauche est de 88 %, 30 mois après l'issue d'une formation (chiffre Ministère de l'agriculture).

Selon le sondage exclusif ANEFA - APECITA / OpinionWay1, 9 français sur 10 pensent que l'agriculture est constituée principalement d'agriculteurs, chef d'exploitation. Pourtant, travailler aujourd'hui dans l'agriculture c'est aussi être salarié : ingénieur forestier, maraîcher biologique, responsable d'élevage, berger, mais aussi concepteur du paysage, pépiniériste, œnologue...

Une grande palette de filières et de métiers

Plus de **90 métiers** existent au sein de différentes filières de production :

- Les **cultures spécialisées** avec l'arboriculture, l'horticulture & les pépinières, le maraîchage ;
- La **vigne & le vin** ;
- Le **paysage**, les jardins & les espaces verts ;
- La **forêt** & la 1ère transformation du bois en scierie ;
- Les **grandes cultures** ;
- L'**élevage** : les animaux de troupeaux et basse-cour, les chevaux, les poissons & les coquillages.

Sans oublier les métiers des **services, du conseil et du développement agricole** qui gravitent autour.



Un guide pour découvrir les métiers

Retrouvez tous ces métiers dans le nouveau Guide des métiers de l'agriculture, fruit d'une collaboration de l'ANEFA avec l'APECITA.

Cette 3ème édition a été complètement actualisée et refondue. Elle fait la part belle aux témoignages et a été enrichie de 14 nouvelles fiches métiers, telles que vétérinaire, maréchal ferrant ou encore technicien de maintenance en scierie.

Véritable **outil de référence**, le « guide des métiers de l'agriculture » est destiné aux professionnels de l'orientation et à toute personne qui s'intéresse à l'agriculture.

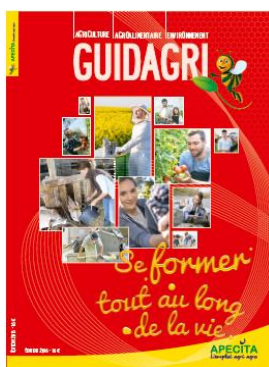
consultable sur www.anefa.org

- L'exploitation statistique de offres d'emploi de l'APECITA et de leurs caractéristiques, comme l'illustre l'édition régulière de la brochure "Tendances de l'emploi par domaine d'activités", contribue parallèlement à donner aux conseillers une connaissance objective, car représentative, du **marché de l'emploi dans les filières**. En particulier la plus ou moins bonne adéquation de l'offre et de la demande (mesurée par le rapport nombre de candidats par offre) permet de compléter l'information puisée auprès des employeurs et vient renforcer la pertinence des conseils d'employabilité délivrés aux personnes.



- La **connaissance de l'appareil de formation** agricole et agroalimentaire constitue une autre spécificité du champ de compétences de l'APECITA. Elle trouve sa source dans la présence régulière des conseillers dans les établissements d'enseignement (élèves), les centres de formation d'apprentis et d'adultes agricoles. Cette présence peut prendre la forme d'interventions pour la présentation du marché de l'emploi dans les filières de formations ou celle de véritables sessions de formation à la recherche d'emploi.

La publication d'un guide d'aide à la recherche de formation dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Guidagri) et l'entretien d'un site entièrement dédié aux formations agricoles et agroalimentaires (www.agrororientation.com) participent également à cette bonne connaissance.



A propos de l'AREFA Pays de la Loire

L'AREFA Pays de la Loire (Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) est une structure créée en 1992 appartenant au réseau **ANEFA**. Cogérée par les syndicats employeurs et les syndicats de salariés, elle met en œuvre les décisions de la Commission Paritaire régionale pour l'Emploi (CPRE) en agriculture.

Elle a pour objectifs de :

- communiquer sur les métiers et les formations de l'agriculture,
- promouvoir l'emploi agricole
- informer sur les besoins en recrutement de salariés agricoles.

Sa mission est relayée localement en Pays de la Loire par cinq **ADEFA**.

Les contacts en Pays de la Loire

- AREFA Pays de la Loire

02 41 96 76 81

arefa-pays-de-la-loire@anefa.org

www.pays-de-la-loire.anefa.org

- ADEFA 44

02 40 16 37 45 - 02 53 46 60 17

adefa-loireatlantique@anefa.org

- ADEFA 49

02 41 96 76 47

adefa-maine-et-loire@anefa.org

- ADEFA 53

02 43 67 37 96

adefa-mayenne@anefa.org

- ADEFA 72

02 43 43 68 86

adefa-sarthe@anefa.org

- AVEFA 85

02 51 36 81 07

avefa-vendee@anefa.org

A propos de l'APECITA Pays de la Loire

Créée en 1954, **agrée par pôle emploi en 1970** et reconnue d'utilité publique en 1971, l'**APECITA** est devenue en 1981, par la volonté des partenaires sociaux, une association paritaire au service de l'ensemble de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement .

L'objectif principal de l'APECITA est de favoriser la rencontre des employeurs et des personnes à la recherche d'un emploi.

A cette fin, l'**APECITA** :

- accompagne les [entreprises](#) dans leur recrutement
- conseille et oriente les [candidats](#)

Les contacts en Pays de la Loire

- APECITA Pays de la Loire

02 40 16 37 88

nantes@apecita.com

